

## Séance du 14 mai 2012

### Approbation et validation du plan communal de sauvegarde (PCS) et du DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS), qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus (naturels, mais également technologiques et sanitaires) ainsi que du volet DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs), et après en avoir délibéré, décide de les approuver et de les valider.

### Constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts – PAVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ☐ accepte la convention du groupement de commandes (ci-jointe) pour la réalisation du plan de mise en accessibilité – PAVE, de la commune,
- ☐ autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

### Logement n°5 situé 207 rue des Noyers vacant au 15/5/2012

Après confirmation du groupe Jacques Cœur Habitat, une seule candidature a été réceptionnée à ce jour pour le logement n°5 situé 207 rue des Noyers à Bouzais. Le Conseil Municipal valide cette demande.

### Planning pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012

Un planning a été effectué pour les deux tours.

### Remboursement sinistre clôture de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'assurance GAN suite au sinistre survenu sur la clôture de la salle polyvalente.

### Remboursement sinistre extincteur

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'assurance GAN suite au sinistre survenu sur un extincteur.

### Demande de gratuité de la salle polyvalente pour une journée

Nous avons reçu une demande de gratuité de la salle polyvalente pour une journée par une personne ayant participé à la construction de la salle polyvalente en 1983/1984. Après avoir examiné cette demande, le Conseil Municipal ne peut accorder la gratuité de la salle polyvalente à cette personne car de nombreuses années se sont écoulées depuis et aucune liste n'a été établie à cette époque mentionnant les personnes bénéficiaires de cette gratuité. Un courrier sera fait dans ce sens.

### Abattage des peupliers

Une personne habitante de la commune a manifesté son mécontentement suite à l'abattage des peupliers auprès d'un conseiller municipal. Le conseiller municipal ayant reçu l'appel téléphonique a expliqué à la personne la dangerosité des peupliers situés sur la place du gué rond suite à la chute de branche lors de la brocante en août dernier. Un drame aurait pu arriver si cette branche était tombée sur quelqu'un.

C'est la raison pour laquelle l'ensemble du Conseil Municipal a décidé de procéder à l'abattage des arbres et à leur remplacement par d'autres essences. Un courrier sera transmis à la personne concernée.